

N/REF : 13/08/2024 10H43 C:024883 I:35466
V/REF : INT6454605
V/Appel du Mardi 13/08/2024 a 10H43

NEXITY GRENOBLE
PELLISSIER RONZINO
21 AVENUE FELIX VIALLET
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : EMERAUDE
28 RUE GAY LUSSAC
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 13 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 28 LUSSAC - MR PAUL CEDRIC - 4EME ETAGE - 06 25 27 14 65
MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT TOILETTE
Donneur d'ordre : Mme E. SACHET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 10/08/2024
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR PAUL CEDRIC
DEBOUCHAGE COLONNE TOILET AU 4EME ETAGE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 13/08/24 a 11H28 Mme E. SACHET

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	221,12
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	110,56

TOTAL H.T.	331,68
T.V.A. a 10,00%	33,16
TOTAL T.T.C.En EURO	364,84

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN